



Réunion téléphonique de la commission des standards
du 30 mars 2016

Présents : Samuel BOUCHER (*collège juge*), Henri BUISSON (*collège juge*), Eddy MAYEUR (*collège juge*), Patrice MORGALLET (*collège éleveur*).

Absents : André ESPEROU (*collège juge*), Bernard GIRAUD (*collège éleveur*), Thierry MOUREY (*collège juge*), Ezechiel SOIA (*collège juge*).

Le président ouvre la séance à 20h30 en remerciant les membres présents de leur participation à cette réunion

1- Point sur la procédure d'homologation du Californien :

Le président se fait le porte-parole du groupe de travail en reprenant les observations faites en juin dernier :

Le groupe de travail maintient ces observations :

- La dominance du gène est confirmée.
- L'apparition du marquage vers 5 à 6 semaines également.
- La thermo-sensibilité du marquage n'est toujours pas vérifiée.

Mais le temps à permis de préciser ou ajouter les points suivants :

- Même si elle permet souvent de distinguer les sujets marqués des non marqués (chez les sujets crème ou blanc notamment), l'intensité de la pigmentation de la peau chez les nouveaux nés n'est pas un indice complètement fiable.
- Certains sujets se colorent avec l'âge (présence d'ombre foncée sur la croupe et les épaules notamment), mais ce constat n'est pas général. Il conviendra donc de tolérer ce « défaut » dans un premier temps ; mais de le sélectionner comme cela a été fait chez les Himalayens, notamment les septa des années 90.
- Il arrive que certains sujets n'aient pas les tétines colorées, cela pouvant sans doute être mis en relation avec la couleur des yeux, les Californiens blancs yeux roses à marques havanes (non reconnus) ayant les mamelles roses malgré le marquage (reste à le vérifier sur les dorés yeux roses).

Une relecture du projet de standard est faite, quelques modifications et précisions sont apportées. La version définitive suivante est proposée et adoptée :

**Standard officiel du Californien,
établi puis approuvé par la commission des standards le 30 mars 2016 et
mis en application au 30 juin 2016.**

1- Aspect général (tête, yeux et oreilles inclus) (20 pts) :

Le corps est court et trapu. Les épaules sont larges et portées hautes. La poitrine est également large et profonde. Les côtes sont bien arquées. La ligne du dos partant de la nuque s'incline légèrement vers l'arrière pour se terminer par une croupe ronde et pleine. La musculature est ferme et bien répartie sur tout le corps. Le cou est court et puissant et forme avec les épaules un garrot massif et proéminent dit « cou de taureau » ou « cou de bison ». La queue est atrophiée et ne doit pas apparaître visuellement. On peut sentir sur certains sujets, à la palpation, quelques vertèbres terminales. Les pattes sont courtes et tenues bien droites, elles portent quatre doigts aux membres antérieurs et trois aux membres postérieurs. La plante des pieds est glabre. Le chanfrein est

fortement busqué. Le nez est large et court. Le profil de la tête, par ailleurs de bonne largeur, est harmonieusement arrondi du bout du nez au crâne. Les joues sont bien développées. Les yeux sont grands, ronds, relativement saillants et vifs. Les oreilles implantées horizontalement de chaque côté de la tête sont portées tombantes. Elles sont légèrement duveteuses et de texture fine. Leur forme est poétiquement dite en « pétale de rose ». Elles sont aplaties et ne doivent pas avoir de replis non déformable lorsqu'on les presse légèrement entre le pouce et l'index.

2- Masse (10 pts) :

un sujet de moins de 700 g. est disqualifié.

un sujet pesant entre 700 et 800 g. obtient 8 points

un sujet pesant entre 800 et 900 g. obtient 9 points

un sujet de plus de 900 g. obtient 10 points

3- Fourrure (20 pts) :

La fourrure doit être suffisamment dense mais courte et plaquée au corps.

4- Marques de la tête (15 pts) :

Le masque, symétrique et piriforme, doit s'étendre aussi loin que possible vers le haut (à hauteur des yeux sans envelopper toute la paupière) et envelopper si possible une partie de la mâchoire inférieure. La peau des oreilles est noire (ou havane) jusqu'à la base. Des poils noirs (ou havanes) sont généralement visibles à la base des oreilles, sans être envahissants.

5- Marques du corps (15 pts) :

Les marques des pattes (poils et peau, noires ou havanes) doivent être intenses, homogènes et étendues. Elles englobent les ongles et se situent des doigts aux tarses et carpes. Elles remontent jusqu'à la zone recouverte par les poils de couverture. Les tétines sont généralement colorées (noirs ou havanes), ce qui n'est pas un défaut. La zone ano-génitale et le scrotum sont toujours de la couleur des marques plus ou moins étendue.

6- Couleur (15 pts) :

La couleur du manteau est conforme à la description standardique des variétés UPL.

On reconnaît les variétés suivantes :

- Rouge : Couleur du manteau et ventre : rouge acajou. Couleur des yeux : noire.
- Doré aux yeux noirs : Couleur du manteau et ventre : riche orangé. Couleur des yeux : noire.
- Doré aux yeux roses : Couleur du manteau et ventre : riche orangé. Couleur des yeux : rose.
- Fauve : Couleur du manteau et ventre : jaune ocre soutenu. Couleur des yeux : noire.
- Safran : Couleur du manteau et ventre : jaune doré chaud. Couleur des yeux : rose.
- Crème : Couleur du manteau et ventre : crème. Couleur des yeux : noire à reflets rubis.
- Blanc aux yeux noirs : Couleur du manteau et ventre : blanc. Couleur des yeux : noire (légers reflets rubis autorisés).
- Blanc aux yeux foncés : Couleur du manteau et ventre : blanc. Couleur des yeux : noire à reflets rubis.
- Blanc aux yeux bleus : Couleur du manteau et ventre : blanc. Couleur des yeux : bleu gris

Pour les variétés rouge, doré aux yeux noirs, doré aux yeux roses, fauve, safran et crème ; les poils du ventre sont un peu moins lustrés et la base des poils du manteau un peu plus mate. De manière générale un manteau légèrement ombré est toléré. Cependant, à qualité égale on privilégiera les sujets possédant le dos le plus pur possible. Les marques sont noires ou havane et doivent comporter le moins possible de poils d'autres couleurs. La plante des pieds, les ongles ainsi que les oreilles sont de la couleur des marques, soit noires ou havanes.

N.B : les manteaux de couleur noire, ardoise, bleue, havane, lilas ou beige, avec un marquage californien ne sont pas reconnus.

7- Soins et présentations (5 pts) :

Conformément aux prescriptions générales.

Défauts légers : défauts généraux auxquels s'ajoutent : base des oreilles dépigmentée, masque manquant légèrement d'étendue, légèrement envahissant ou manquant légèrement de pureté (présence de quelques poils d'autre couleur), léger manque de pureté dans les autres marques, notamment celles des pattes, couleur des pattes et des oreilles manquant un peu d'intensité.

Défauts éliminatoires : défauts généraux auxquels s'ajoutent : polydactylie, ongle sans pigmentation, tache colorée dans le manteau, plante des pieds entièrement dépigmentée, importante zone dépigmentée dans les

marques, mauvaise forme du masque, présence de nombreux poils dépigmentés autres que noirs ou havane dans les marques.

2- Point sur la procédure d'homologation de l'UPL bleu :

En l'absence de réelles observations sur la dite variété, le projet de standard défini en juin dernier est relu et devient le standard officiel de la variété.

Standard officiel de l'UPL bleu, établi puis approuvé par la commission des standards le 30 mars 2016 et mis en application au 30 juin 2016.

1- Aspect général (20 pts) :

Le corps est court et trapu. Les épaules sont larges et portées hautes. La poitrine est également large et profonde. Les côtes sont bien arquées. La ligne du dos partant de la nuque s'incline légèrement vers l'arrière pour se terminer par une croupe ronde et pleine. La musculature est ferme et bien répartie sur tout le corps. Le cou est court et puissant et forme avec les épaules un garrot massif et proéminent dit « cou de taureau » ou « cou de bison ». La queue est atrophiée et ne doit pas apparaître visuellement. On peut sentir sur certains sujets, à la palpation, quelques vertèbres terminales. Les pattes sont courtes et tenues bien droites, elles portent quatre doigts aux membres antérieurs et trois aux membres postérieurs. La plante des pieds est glabre.

2- Masse (10 pts) :

un sujet de moins de 700 g. est disqualifié.

un sujet pesant entre 700 et 800 g. obtient 8 points

un sujet pesant entre 800 et 900 g. obtient 9 points

un sujet de plus de 900 g. obtient 10 points

3- Fourrure (20 pts) :

La fourrure doit être suffisamment dense mais courte et plaquée au corps.

4- Couleur (15 pts) :

Les poils du manteau et du ventre sont bleus foncé (graphite). Les poils du ventre sont un peu moins lustrés. La base des poils du manteau est plus mate. La peau et les ongles sont bleus foncé. Les yeux sont foncés (presque noirs).

5- Tête (15 pts) :

Le chanfrein est fortement busqué. Le nez est large et court. Le profil de la tête, par ailleurs de bonne largeur, est harmonieusement arrondi du bout du nez au crâne. Les joues sont bien développées.

6- Yeux et oreilles (15 pts) :

Les yeux sont grands, ronds, relativement saillants et vifs. Les oreilles implantées horizontalement de chaque côté de la tête sont portées tombantes. Elles sont légèrement duveteuses et de texture fine. Leur forme est poétiquement dite en « pétale de rose ». Elles sont aplaties et ne doivent pas avoir de replis non déformable lorsqu'on les presse légèrement entre le pouce et l'index.

7- Soins et présentations (5 pts)

Conformément aux prescriptions générales.

Défauts légers : défauts généraux auxquels s'ajoutent : présence de quelques poils épars de couleur non conforme, robe sale, sous-couleur manquant d'intensité.

Défauts éliminatoires : défauts généraux auxquels s'ajoutent : couleur rouillée, nombreux poils de couleur non conforme, manteau et ventre trop noirs ou trop havane, ongles blancs.

3- Questions diverses :

Afin que l'US-Teddy soit bien différencié du Rex il est proposé qu'il possède son propre standard. Des éleveurs ont pris le temps de montrer au président et au secrétaire, la subtilité entre les deux variétés. Ces éleveurs ont été sollicités pour la rédaction d'un projet de standard pour l'US-Teddy. Nous allons les relancer pour que cette démarche aboutisse.

Plus aucune question n'étant soulevée, le président lève la séance à 21h10.

Le président
Samuel BOUCHER

Le secrétaire
Eddy MAYEUR